Le beau, le bon
Etude conceptuelle

Pour présenter certains aspects conceptuels du rapport entre le beau et le bon, prenons comme fil directeur ces brefs extraits de Kant, extraits de sa ***Critique de la faculté de juger***.

(a) Kant, *Critique de la faculté de juger*, I, 4 :

« Est bon ce qui plaît grâce à la raison, de par le seul concept. Nous disons *bon à quelque chose* (l'utile) ce qui plaît comme moyen ; mais nous disons *bon en soi* ce qui plaît par soi-même. Dans l'un comme dans l'autre, il y a toujours le concept d'une fin, donc le rapport de la raison au vouloir (tout au moins possible), et par conséquent une satisfaction relative à l'*existence* d'un objet ou d'une action, c'est-à-dire sur un intérêt quelconque.
Pour trouver que quelque chose est bon, il faut à chaque fois que je sache quel genre de chose doit être l'objet, c'est-à-dire qu'il faut que j'aie un concept de cet objet. Pour lui trouver de la beauté, cela ne m'est pas nécessaire. Des fleurs, des dessins libres et des entrelacs tracés sans intention précise comme les rinceaux, toutes ces choses ne signifient rien, ne dépendent d'aucun concept déterminé, et pourtant elles plaisent. La satisfaction relative au beau doit dépendre de la réflexion sur un objet, laquelle conduit à un concept quelconque (sans déterminer lequel), et elle se distingue par là même aussi de l'agréable, qui repose entièrement sur la sensation. »

(b) *Critique de la faculté de juger* I, 5 :

« L'agréable et le bon ont l'un et l'autre un rapport à la faculté de désirer et ils comportent, dans cette mesure, le premier une satisfaction pathologiquement conditionnée (par des excitations, *stimuli*), le second une satisfaction pratique pure ; et cette satisfaction n'est pas seulement déterminée par la représentation de l'objet, mais aussi par la représentation d'une connexion liant le

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

sujet à l'existence de l'objet. Ce n'est pas seulement l'objet, mais bien aussi son existence qui plaît. En revanche, le jugement de goût est purement *contemplatif*, c'est-à-dire que c'est un jugement qui, indifférent quant à l'existence d'un objet, ne fait que mettre en relation la conformation de cet objet avec le sentiment de plaisir et de déplaisir. Mais cette contemplation elle-même n'est pas réglée par des concepts ; car le jugement de goût n'est pas un jugement de connaissance (ni théorique ni pratique), et il n'est donc pas *fondé* sur des concepts, pas plus qu'il ne *prend pour fin* des concepts.
L'agréable, le beau et le bon désignent donc trois relations différentes des représentations au sentiment de plaisir ou de déplaisir, par rapport auquel nous distinguons les uns des autres les objets ou les modes de représentation. »

Kant distingue donc entre trois sortes de satisfactions : celles que procurent l'agréable, le bon, le beau. Les deux premières sont liées à un intérêt, soit des sens, soit de la raison. L'agréable est intéressé parce qu'il suppose une inclination de type animal. Un objet m'est agréable quand je suis concerné par son existence matérielle, existence qui pourra combler un désir, un appétit. Comme le précisera Kant plus bas : la satisfaction que procure l'agréable ne suppose pas seulement le simple jugement sur l'objet (appréciation, évaluation), mais aussi la relation de *l'existence* de cet objet à mon état.

La satisfaction qui s'attache au bon n'est pas intéressée mais, si l'on peut dire, « intéressante » (le jugement *produit* un intérêt). Cette satisfaction produit un intérêt, et du même coup un besoin. La loi morale m'ordonne de vouloir quelque chose et, à cet égard, l'existence de cette chose ne m'est nullement indifférente.

Le beau, lui, plaît sans être agréable, attirant. Il ne satisfait aucune inclination, ne présuppose et ne produit aucun besoin. Alors que la loi morale ne laisse objectivement pas de choix sur ce qui doit être réalisé, **la beauté, elle, est indissociable d'un jugement *libre* sur l'objet.** Et, s'il y a bien une satisfaction, elle est indépendante de l'existence de l'objet.

Devant un palais, en tant que j'ai une attitude esthétique, il y a attention et suspension. La contemplation du palais déréalise. Ce qui ne veut pas dire qu'elle nous plonge dans l'absence. Le palais que je vois reste bien présent, mais ce,

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021

uniquement dans la représentation que j'en ai. Que reste-t-il, lorsque je fais abstraction de sa signification morale, sociale, de mes projections, de mes envies ? Il en reste une pure forme. **La satisfaction prise au beau peut être dite désintéressée parce qu'elle dépend seulement de la représentation de sa forme.** Le plaisir esthétique est comme une satisfaction prise à la neutralisation de l'objet. Il est une plutôt une réjouissance qu'une jouissance, laquelle est toujours postérieure à une douleur et repose sur la relation physique entre un sujet et l'objet. Plaisir de la réflexion, qui implique un certain détachement à l'égard de l'objet et un retour de l'esprit sur lui-même qui juge, certes, mais, comme Kant ne cesse de le dire, *sans concept* (il s'agit d'un jugement « réfléchissant », et non pas, comme dans la connaissance, « déterminant »).

J.-B. Brenet, agrégé de philosophie,
ancien élève de l'ENS,
maître de conférences à l'Université de Nanterre

© EduKlub S.A.
Tous droits de l'auteur des œuvres réservés. Sauf autorisation, la reproduction ainsi que toute utilisation des œuvres autre que la consultation individuelle et privée sont interdites.

Fichier généré pour Visiteur (), le 31/05/2021